

Axe n° 7 :
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 7.4

Equiper les supports de digues amovibles en secteur urbanisé de Sainte-Maxime



Objectif

Limiter l'emprise des inondations et protéger au plus près les enjeux habitats du centre-ville de Sainte-Maxime en cas d'événement majeur.

Description de l'action

Afin d'améliorer la sécurisation du centre-ville de Sainte-Maxime, vulnérable aux inondations supérieures à la crue vicennale, il est prévu la mise en place temporaire d'une barrière anti-inondation amovible à placer en cas d'épisode pluvieux annoncé afin de confiner les débordements de faible hauteur en secteur urbanisé. Ce dispositif sera efficace et donc installé à partir des crues vicennales sur l'Avenue du 8 mai 1945, à Sainte-Maxime et permettra de mettre hors d'eau cette avenue ainsi que de nombreux enjeux présents dans le centre-ville.

Le dispositif amovible de protection mesure 0,5 m en hauteur et sera installée dans le quartier Mermoz sur un linéaire de 300 m en cas de forte pluie puis enlevée à la fin de l'épisode. Le dispositif envisagé est développé par la société **MegaSecur Europe** et repose sur l'utilisation de barrières de confinement dont les propriétés anti-abrasives et de résistance à l'impact ont été démontrées. Formées de polyester enduit de PVC, les barrières épousent la configuration du terrain et sont autobloquantes : c'est la poussée de l'eau sur le dispositif qui génère automatiquement son déploiement et assure sa stabilité, sans risque de dérapage de la structure et sans nécessité de la fixer au sol. Les fuites sur un sol lisse (type béton) ont été calculées à 4 litres / minute / mètre linéaire de barrière. L'entretien est limité, les barrières doivent être nettoyées et séchées pour être ensuite stockées en vue d'une utilisation ultérieure.

Un deuxième dispositif amovible sur le secteur littoral (Avenue Saint-Exupéry) est prévu dans le programme global du Préconil, d'une longueur de 320 m, et sera mise en place lors de crues d'occurrence cinquantennale dans le cadre du programme PAPI suivant.

La CCGST, en qualité de Service d'Annonce de Crues, prévoira la mise en œuvre du dispositif en fonction des projections de pluies et de débits. Elle sollicitera la mise à disposition de personnel de la commune de Sainte-Maxime dans le cadre du Schéma de Mutualisation CCGST / Communes afin que le dispositif soit déployé préventivement en fonction des prévisions de crue. Cet équipement intégrera le PCS et le plan d'actions de la commune. L'action comprend également la formation des agents communaux à l'installation de cette digue ainsi qu'un test grandeur nature.

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :

Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience à l'inondation

Orientation stratégique :

Réduire la vulnérabilité du bâti et des équipements

Localisation

Commune de Sainte-Maxime

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :

G03 : Améliorer la résilience des territoires

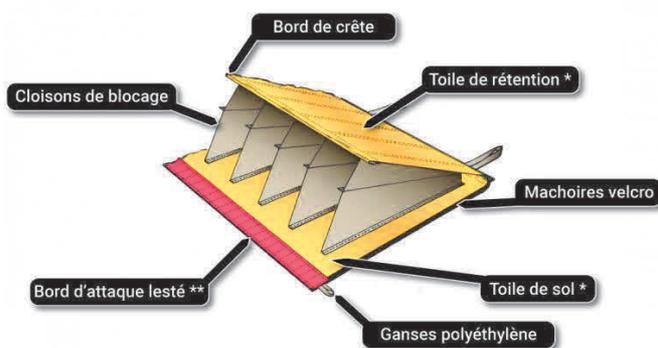
Thème prioritaire concerné :

Réduction de la vulnérabilité

Axe n° 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Une alternative à ce procédé (étude du scénario d'équipement) pourra être étudiée par la CCGST car le déploiement d'un équipement entièrement amovible pourrait être trop contraignant dans sa mise en œuvre. Une réflexion opérationnelle devra également être menée pour limiter l'impact de cet ouvrage sur la population habitant du côté inondé (pompe à eau pour les caves par exemple).

Figure 1 : Schéma de principe des digues amovibles





Axe n° 7 :
Gestion des ouvrages de protection
hydraulique



Axe n° 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique



Déroulement des opérations

Durée globale : 1 an

Montant estimatif :
85 000 € HT

Portage de l'action

Maîtres d'ouvrage : CCGST

Partenaires techniques :
Services techniques de la
ville de Sainte Maxime,
CEREMA, DDTM du Var,
SCP Med Est...

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de projets travaux de la CCGST (Cf. action 0.2), en concertation avec la Commune de Sainte Maxime. L'action sera construite avec les services techniques de la commune de Sainte Maxime qui mettront en place le dispositif.

Échéancier prévisionnel

Ces barrières vont générer des exhaussements ponctuels. Il s'agit de mettre en place ces barrières après la réalisation des autres aménagements du schéma qui permettront de compenser l'exhaussement généré. Cette action ne pourra être opérationnelle seulement qu'en fin de programme.

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Etude du scenario d'équipement	CCGST	15 000 €	60 %	0 %	Financement potentiel	0%	40%
			9 000 €	0 €		0 €	6 000 €
Installation d'une barrière anti-inondation amovible	CCGST	70 000 €	60 %	0 %		0 %	40 %
			42 000 €	0 €		0 €	28 000 €-
TOTAL (€ HT)		85 000 €	51 000 €	0 €		0 €	34 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Réalisation de l'étude du scenario d'équipement
- Acquisition du dispositif
- Retour d'expérience du déploiement de la barrière en période de crise